

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Conseil municipal de Libreville : les requêtes d'Alexandre Barro Chambrier rejetées

Yannick Franz IGOHO
Libreville/Gabon

LES requêtes inhérentes à la destitution des conseillers municipaux Gervais Meye M'Ayong et Yvon Patrice Nzoghe Ndzime, respectivement élus aux 4e et 2e arrondissements de la capitale gabonaise, par Alexandre Barro Chambrier, n'ont pas prospéré. C'est du moins la révélation faite par l'édile de Libreville, Christine Mba Ndutume-Mihindou, par ailleurs président du conseil municipal dans son discours d'ouverture des travaux de la dernière session ordinaire de son institution portant examen et adoption du compte administratif de la commune de Libreville, exercice 2021.

"(...) Il me plaît d'instruire officiellement, les conseillers municipaux que, par les décisions n° 006/CC du 15 mars 2022 et n° 007/CC du 15 mars 2022, relatives aux requêtes présentées par M. Alexandre Barro Chambrier, agissant en qualité de président du parti politique dénommé Rassemblement héritage et modernité, tendant aux



Le président du conseil municipal de Libreville annonçant le rejet des requêtes introduites par Alexandre Barro Chambrier.

remplacements de deux conseillers municipaux, aux 4e et 2e arrondissements de la commune de Libreville, alors qu'il résulte du changement de la composition du bureau exécutif du RHM, régulièrement notifié au ministre de l'Intérieur qui, par la lettre n° 00047/MI/CAB-ME/CJ en date du 1er février 2021 a pris acte que, pour l'heure, le président et représentant légal du RHM est M. Michel Menga M'Essone, en conséquence la Cour constitutionnelle a déclaré irrecevables lesdites requêtes". Non sans préciser : "Étant de

jurisprudence constante, qu'aucun élu ne saurait changer de parti politique en cours de mandat, la jurisprudence constitutionnelle ayant placé hors de toute hypothèse la

dissolution du RHM (...), il en résulte de ces deux décisions que les conseillers municipaux Gervais Meye M'Ayong, Yvon Patrice Nzoghe Ndzime (...) restent membres à part entière

de notre conseil municipal et doivent être considérés comme tel". Conséquence : les deux conseillers municipaux du RHM vont pouvoir poursuivre leur mandat en toute quiétude.

BDC : la guerre de succession fait rage

Christian KOUIGA
Libreville/Gabon

AU sein du Bloc démocratique chrétien (BDC) de feu Guy-Christian Mavioga décédé le 4 septembre 2021, deux camps : les "héritiers" et celui contrôlé par Anna Claudine Ayo (la veuve) continuent de se mener une bataille à fleurets mouchetés. La pomme de la discorde : le contrôle de ce parti membre de la Majorité républicaine et sociale pour l'émergence. Mais la guerre que les deux protagonistes se livrent n'est pas de tout repos. Lundi dernier, dans une déclaration de presse lue par Lucien Boulingui Ifounga – un membre fondateur qui se considère comme le secrétaire général exécutif par intérim – la gestion du BDC était une fois encore à l'ordre du jour. "Par cette conférence de presse, nous venons éclairer l'opinion sur la situation que vit notre parti depuis la disparition brutale de



Quelques membres fondateurs du BDC, pendant la déclaration.

notre regretté secrétaire général exécutif, Guy Christian Mavioga. Sa veuve Anna Claudine Ayo se présente partout comme étant la "présidente" du BDC. Or, dans nos statuts qui datent de 1997, l'appellation de président n'existe pas. C'est la preuve que nous sommes devant une imposture, une plaisanterie de mauvais goût", s'est offusqué Lucien Boulingui Ifounga. Lequel a ajouté que : "Mme Ayo ne peut pas être membre fondateur du BDC, puisque à sa création le 19 mai 1997, celle-ci n'était ni l'épouse de Guy-

Christian Mavioga, ni militant du BDC (...). Mieux, toute la classe politique gabonaise sait qu'en 2009 Mme Ayo fut candidate à l'élection présidentielle face au candidat de notre majorité, Ali Bongo Ondimba. Et lorsque celui-ci fut déclaré vainqueur, la même Ayo avait violemment contesté les résultats et avait rejoint le camp de la résistance incarnée par feu André Mba Obame", a-t-il martelé. Non sans inviter les soutiens réels ou supposés de Mme Ayo, à ne pas l'encourager dans cette "imposture".

MISE AU POINT DU RASSEMBLEMENT AUTOUR DU CHRÉTIEN ÉLU (RACE)

"Dans votre livraison du mercredi 8 juin 2022, en page 6, votre organe de presse a brillamment rendu compte de la conférence de presse organisée le samedi 4 juin à Libreville, par le Rassemblement autour d'un chrétien élu (RACE). Vous remerciant de l'intérêt que vous avez bien voulu accorder à cette actualité politique, nous voudrions cependant apporter une petite mise au point suite à la tribune qui accompagne cet article et dont le titre "La main de Mike Jocktane derrière le RACE?" pourrait semer une certaine confusion dans l'opinion :

1/ RACE est une vision qui milite pour l'émergence d'une candidature chrétienne unique lors de la prochaine présidentielle.

2/ RACE n'est inféodé ni à un parti politique, ni à une personnalité politique et encore moins à l'Évêque Mike Jocktane qui, roule lui, pour son parti politique, et non pour la communauté chrétienne.

3/ RACE ne soutiendra que le chrétien élu lors des primaires qu'il organisera à l'issue de la date butoir du dépôt de candidatures, à fin juin courant. Ce candidat sera élu selon des critères qui garantiront la transparence.

Révérend Thierry Michel Mbadanga
président du RACE